

take another year before these Regulations become law. As a result we support the Commissioner in suggesting that the Government issue without delay the directives for ensuring immediate compliance with the Act in all cases where the circumstances already allow.

11. **Other Regulations**—We also support the Commissioner and previous Reports of this Committee that the Government table the Regulations to implement Part V (Language of Work) and Part VI (Equitable Participation) of the *Official Languages Act of 1988*. It is almost 3 years since the Act was passed and there is still no sign of these Regulations.

Respectfully submitted Warren Allmand, M.P.  
Robert Kilger, M.P.

de mi plus tard). Compte tenu des délais inhérents au processus législatif, il faudra attendre une autre année avant que le Règlement ne devienne loi. Par conséquent, nous appuyons la recommandation formulée par le Commissaire, à savoir que le gouvernement émette sans délai des directives pour faire en sorte que les dispositions de la Loi soient appliquées chaque fois où les circonstances le justifient.

11. **Autres règlements** — Nous appuyons également la recommandation formulée par le Commissaire et par le Comité dans ses rapports antérieurs, soit que le gouvernement dépose le règlement portant application de la Partie V (Langue de travail) et de la Partie VI (Participation équitable) de la *Loi de 1988 sur les langues officielles*. La Loi a été adoptée il y a près de trois ans, et aucun règlement n'a encore été déposé.

Respectueusement soumis, Warren Allmand, député  
Robert Kilger, député

3. **Capitales provinciales**—On recommande que le gouvernement fédéral continue de soutenir les initiatives provinciales visant à améliorer le statut des capitales provinciales. On recommande également que le gouvernement fédéral continue de soutenir les initiatives provinciales visant à améliorer le statut des capitales provinciales.

4. **Le statut des capitales provinciales**—On recommande que le gouvernement fédéral continue de soutenir les initiatives provinciales visant à améliorer le statut des capitales provinciales. On recommande également que le gouvernement fédéral continue de soutenir les initiatives provinciales visant à améliorer le statut des capitales provinciales.

4. **Le statut des capitales provinciales**—On recommande que le gouvernement fédéral continue de soutenir les initiatives provinciales visant à améliorer le statut des capitales provinciales. On recommande également que le gouvernement fédéral continue de soutenir les initiatives provinciales visant à améliorer le statut des capitales provinciales.

5. **Le statut des capitales provinciales**—On recommande que le gouvernement fédéral continue de soutenir les initiatives provinciales visant à améliorer le statut des capitales provinciales. On recommande également que le gouvernement fédéral continue de soutenir les initiatives provinciales visant à améliorer le statut des capitales provinciales.